

## Marignac. Une ouverture limitée du secteur "no-kill"



À quelques jours de l'ouverture, les pêcheurs prennent de bonne résolution./Photo DDM, archives.

L'ouverture du secteur no-kill situé sur la Garonne, du pont de Luscan à la chaussée du pont de Fronsac a été remise en gestion courante par la fédération de pêche de la Haute-Garonne. Ce reclassement a amené les adhérents de l'AAPPMA de Marignac à se positionner pour une gestion plus réfléchie de la pêche sur ce secteur. Ainsi, lors de leur dernière assemblée générale, les adhérents ainsi que le bureau ont décidé de ne pas aleviner le secteur Garonne en truites farios comme pour les années précédentes, à part celles qui avaient été marquées d'un spaghetti pour un suivi en 2011 où ils demandent au pêcheur d'indiquer sur papier libre l'endroit de capture de ces poissons, la couleur, le numéro de ces marquages et de les déposer dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet.

### Trois prises par jour

« Pour cette raison et afin de préserver ce secteur, nous nous sommes engagés lors la fréquentation de ce parcours, à respecter les recommandations suivantes. Les poissons prélevés seront de trois au maximum par jour, avec une maille portée à 23 cm minimum, sachant que sur ce secteur, une grande partie de la rive gauche se situe dans le département des Hautes-Pyrénées et que la réglementation concernant la maille sur la Garonne est de 23 cm dans ce département. Enfin, nous demandons à tous les pêcheurs de bien vouloir respecter l'environnement (stationnement, récoltes, barrières, déchets de la journée...) et les invitons également à respecter ces recommandations auxquelles nous sommes très attachés », explique Jean-Pierre Jenn, le président de l'AAPPMA de Marignac.